

► La Lettre des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest



N°24
Novembre 2009



EDITO

■ De Kenneth ANGU ANGU

CARPE/IUCN Regional Program Manager,
Chef de Programme régional CARPE/IUCN

(voir traduction française à la suite)

CARPE's approach to Conservation and development in Central Africa

The Central African Regional Program for the Environment (CARPE) is a United States Agency for International Development (USAID) initiative that seeks to reduce the rate of forest degradation and the loss of biodiversity through increased local, national and regional natural resource management Capacity in the Congo Basin. As is widely known, The Congo Basin Forest is the second largest contiguous moist tropical forest in the world after the Amazonian forest. The forest also provides critical habitat for biodiversity conservation and supplies vital regional and worldwide ecological services. CARPE works around 3 main intermediate results (IR):

Intermediate Result 1-Natural resources managed sustainably;

Intermediate Result 2-Natural resources governance (institutions, policies, laws) strengthened; and

Intermediate Result 3: Natural resources monitoring institutionalized.

Concerning the first (IR1), CARPE currently works in 12 key biodiversity landscapes harbored by seven Central African countries (Cameroon, Democratic Republic of Congo, Gabon, Republic of Congo, Central African Republic, Equatorial Guinea and Rwanda). These landscapes, which cover an approximated area of 680,300 km², form the pillar of CARPE's Central African regional conservation strategy. They are recognized by all stakeholders as critical sites for conservation based on their relatively rich biodiversity and the subsequent challenges linked to their sustainable use. Several of these landscapes are transboundary and are recognized by regional and international agreements promoting cooperation on environmental monitoring, law enforcement and conservation. Each landscape is divided

into different categories of management areas like protected areas, community-based natural resource management zones and extractive zones. Within these zones, CARPE and its main partners (Governments, COMIFAC, CBFP, WWF, AWF, CI, WCS) are working to implement sustainable natural resource management practices at the local level. The Program therefore works to integrate conservation objectives with sustainable livelihood options as well as private commercial interests like the exploitation forest resources, mining and national development.

The second component (IR2) is also one of the pillars of our strategy. This *improved natural resource governance* component gives CARPE and its partners, especially IUCN

who is playing a central convening and piloting role in the present Phase 2b CARPE Program, the opportunity to address important environmental policy and legislative issues (on forest, water, mining, etc.) that will facilitate the conservation and development agenda on the field and the country-wide levels. To this effect, CARPE contributes to important local, national and regional debates and practices that focused on policy and legislative changes and reforms in most countries covered by CARPE's activities. To reinforce this strategy, CARPE/IUCN Focal Points are present in 9 Central African countries to facilitate the implementation of the above mentioned landscape activities, assist Governments officials and civil society organisations as well as other stakeholders to promote environmental governance activities in each country. This is often done within the framework of the Country Team- an important structure that conceive, elaborate, plan, implement and monitor important conservation and development activities both at the landscape and country-wide levels. Focus here is place on the CARPE small grants to civil society organisations to better conceive an important conservation programs that



essentially advocate for policy and legislative reform and change.

Activities around the third component (IR3) facilitate the monitoring of forest cover both at the landscape level and around the various countries and the Congo Basin to ensure wise decision-making that favours the arrest of forest degradation and biological diversity loss. Here, CARPE partners such as World Resource Institute (Global Forest Watch), NASA and University of Maryland facilitate capacity building and the institutionalisation of natural resources monitoring by national and regional conservation and development institutions like Government line ministries, local and national NGOs, etc. For example, the Interactive Forest Atlas is a key tool to the Governments of Cameroon, Gabon, DRC, RoC and CAR because it helps generate and share updated information of forest concession monitoring.

Through this and although not exhaustive, CARPE has succeeded to improve land use management of close to 56 million hectares, trained thousands of conservation stakeholders, reform or put in place about a dozen forestry, biodiversity, and conservation laws and build the capacity of civil society organization to effectively work along side Government officials to sustainable use natural resources in the Congo Basin. Also, the program has facilitated effective logging concession monitoring in five countries, the generation of lessons learned in conservation and development, the publication of a biennial State of the Forest report. Also, CARPE has also strengthened the activities of the Central African Forest Commission and Central African Moist Forest Ecosystems.

Happy reading!

Kenneth ANGU ANGU

Traduction française

L'approche du programme CARPE en matière de conservation et de développement en Afrique centrale

Le programme régional d'Afrique Centrale pour l'environnement (CARPE) est une initiative de l'USAID. Cette initiative a pour but de réduire le taux de dégradation des forêts et la perte de biodiversité à travers l'augmentation des capacités locales, nationales et régionales pour la gestion des ressources naturelles du bassin du Congo. La forêt du bassin du Congo est la deuxième plus grande forêt tropicale humide au monde, après la forêt amazonienne. Elle fournit un habitat pour la conservation de la biodiversité et des services écologiques essentiels au niveau régional et mondial. CARPE travaille autour de 3 résultats intermédiaires principaux (RI) :

Résultat intermédiaire 1 : Les ressources naturelles sont gérées de façon durable ;

Résultat intermédiaire 2 : La gouvernance des ressources naturelles (institutions, politiques, lois) est renforcée ; et

Résultat intermédiaire 3 : Le suivi des ressources naturelles est institutionnalisé.

Concernant le premier résultat, CARPE travaille actuellement dans 12 paysages de biodiversité-clé dans sept pays d'Afrique Centrale (Cameroun, République démocratique du Congo, Gabon, République du Congo, République centrafricaine, Guinée équatoriale et Rwanda). Ces paysages, qui couvrent une surface approximative de 680.300 km², forment le pilier de la stratégie régionale de conservation de CARPE en Afrique centrale. Ils sont reconnus par tous les acteurs comme des sites

critiques pour la conservation, étant donné leur biodiversité riche et les défis liés à leur utilisation durable. Plusieurs de ces paysages sont transfrontaliers et sont reconnus par des accords régionaux et internationaux qui encouragent la coopération sur le suivi environnemental, l'application de la loi et la conservation. Chaque paysage est divisé en différentes catégories de zones de gestion comme les aires protégées, les zones de gestion des ressources naturelles par la communauté, et les zones d'extraction minière. Dans ces zones, CARPE et ses partenaires principaux (Gouvernements, COMIFAC, CBFP, WWF, AWF, CI, WCS) travaillent à la mise en œuvre de pratiques durables de gestion des ressources naturelles au niveau local. Le programme travaille donc à intégrer les objectifs de conservation avec des options durables de bien-être des populations et les intérêts commerciaux privés tels que l'exploitation des ressources forestières, le développement minier et national.

La deuxième composante (RI2) est également un des piliers de la stratégie. Cette composante sur l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles donne au programme CARPE et à ses partenaires, particulièrement l'UICN qui joue un rôle central de rassembleur et de pilote dans la phase actuelle du programme CARPE, l'opportunité de traiter des questions de politiques environnementale et législative importantes (sur la forêt, l'eau, l'exploitation minière, etc.) qui favoriseront l'agenda sur la conservation et le développement sur le terrain, et au niveau des pays. À cet effet, CARPE contribue à des discussions et pratiques locales, nationales et régionales importantes axées sur les changements et réformes politiques et législatifs dans la plupart des pays couverts par ses activités. Afin de renforcer cette stratégie, les points focaux de CARPE/UICN sont présents dans 9 pays d'Afrique centrale pour faciliter l'exécution des activités mentionnées ci-dessus, aider les Gouvernements, les organisations de la société civile, et autres acteurs à développer des activités de gouvernance environnementale dans chaque pays. Ceci est souvent réalisé dans le cadre du Country-Team (équipe-pays) - une structure importante qui conçoit, élabore, planifie, met en œuvre et effectue le suivi d'importantes activités de conservation et de développement au niveau du paysage et du pays. L'accent est mis ici sur les petites subventions de CARPE à l'intention des organisations de la société civile afin qu'elles parviennent à mieux concevoir des programmes importants de conservation qui préconisent essentiellement la réforme et le changement politique.

Les activités de la troisième composante (RI3) aident au suivi de la couverture forestière au niveau du paysage et autour des divers pays et bassin du Congo, afin d'assurer une sage prise de décision qui favoriserait l'arrêt de la dégradation des forêts et de la perte de biodiversité. Ici, les partenaires de CARPE tels que l'Institut des ressources mondiales (Observatoire global des forêts), la NASA et l'Université du Maryland facilitent le développement de capacités et l'institutionnalisation du suivi des ressources naturelles par les institutions nationales et régionales de conservation et de développement comme les ministères, les ONG locales et nationales, etc. Par exemple, l'Atlas interactif des forêts est un outil clé pour les gouvernements du Cameroun, du Gabon, de la RDC, de la République du Congo, et de la République Centrafricaine, car il aide à produire et partager de l'information mise à jour sur le suivi des concessions forestières.

A travers ceci et bien que ce ne soit pas exhaustif, CARPE a réussi à améliorer la gestion de l'utilisation des terres de près de 56 millions d'hectares, formé des milliers d'acteurs de la conservation, réformé ou mis en place des douzaines de lois sur la foresterie, la biodiversité, et la conservation, et développé les capacités des organisations de la société civile à travailler efficacement avec les gouvernements pour l'utilisation durable des ressources naturelles dans le bassin du Congo. En outre, le programme a facilité le suivi efficace de la concession d'exploitation du bois dans cinq pays, l'élaboration des leçons apprises dans la conservation et le développement, la publication d'un rapport bisannuel sur l'état des forêts. CARPE a également renforcé les activités de la Commission des forêts d'Afrique centrale et des Ecosystèmes des forêts humides d'Afrique centrale.

Bonne lecture !

Kenneth ANGU ANGU
CARPE/IUCN Regional Program Manager

Réflexions thématiques sur l'amélioration de la gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest (suite)¹ : deux articles pour réfléchir...

1) Aires protégées en Afrique de l'Ouest : quelles pistes crédibles de financement durable ?

présenté par Fanny N'golo, Fondation des parcs et réserves de Côte d'Ivoire, membre du CST

Les constats actuels en matière de financement des aires protégées en Afrique révèlent :

- Qu'une faible part du budget national est alloué aux AP car elles ne dégagent pas (assez) de revenus pour l'état
- Une difficulté à donner une valeur économique à des éléments difficilement quantifiables (par exemple les avantages que procurent les AP)
- Un manque de financement à long terme ; les gros financements ne sont pas forcément nécessaires, mais il y a souvent des ruptures de financement qui anéantissent en très peu de temps tous les efforts déployés auparavant pour la conservation des AP
- La nécessité d'améliorer le financement national des réseaux d'aires protégées et d'obtenir des sources de financement internationales
- Des lacunes en matière de communication entre les différents ministères pour dégager des sources de financements
- Que les financements extérieurs sont souvent ponctuels dans le temps.

Il apparaît donc nécessaire de chercher des alternatives aux méthodes traditionnelles de financement des projets de conservation. Les méthodes de financement à long terme pourraient inclure par exemple les redevances touristiques, les paiements pour la bio prospection, la conversion de dettes contre nature, les fonds fiduciaires, les projets d'investissement dans le carbone. Les fonds fiduciaires étant le mécanisme le plus en vue en ce moment, c'est sur ce dernier que cet article s'attarde.

Pour commencer avec **quelques principes**, les fonds fiduciaires pour la conservation sont établis dans plus de 40 pays et sont de deux types : fonds de gestion ou fonds de subvention ; ce sont des instruments de coordination et de coopération impliquant les gouvernements, la société civile, la population, et les partenaires au développement. Leurs **objectifs** sont : (i) de fournir une source stable de revenus pour financer des activités de gestion durable des ressources naturelles par les communautés et les ONG locales, et des activités de renforcement des capacités qui concerneraient une seule ou un réseau d'aires protégées ; (ii) de financer en particulier les frais récurrents des aires protégées sur la base d'un plan de gestion et d'un plan d'affaires.

Ces fonds fiduciaires sont :

- des fonds de dotation (endowment fund) pour lesquels un capital est investi sur le marché international mais dont seuls les intérêts générés sont utilisés pour la gestion des AP
- des fonds d'amortissement : le capital et les intérêts sont utilisés pour la gestion des AP
- des fonds mixtes : il s'agit d'un fond d'amortissement dont une partie des intérêts sert à alimenter un fond de dotation
- des fonds de roulement...

Les **principaux éléments** qui composent le fonds fiduciaire comportent une entité juridique (fond fiduciaire, fondation), un conseil d'administration (composé de représentants de la société civile ou mixte avec l'Etat), des documents stratégiques qui constituent le manuel d'opérations.

Les **sources de financement** du fond sont extérieures (coopération bilatérale et multilatérale, ONG internationales, prospection de la biodiversité, etc.) et intérieures (ressources budgétaires, recettes propres d'une AP, redevances touristiques, etc.). La prospection de la biodiversité est une source de financement potentielle mais elle n'est pas encore exploitée en Afrique de l'Ouest.

Pour ce qui est de la **stratégie d'investissement**, il faut rester prudent malgré l'objectif de rendement. En général, le taux de rendement par an reste entre 5% et 7%. Il faut éviter de prendre des risques en faisant trop de spéculations.

Enfin, dans le **processus de création** du fond fiduciaire les étapes suivantes devraient être respectées :

1. Réaliser une étude de faisabilité
2. Créer un comité de pilotage (CP)
3. Définir des profils du fond par le CP
4. Réaliser des études techniques et des consultations
5. Etablir les actes constitutifs et effectuer les formalités administratives

En Côte d'Ivoire, une fondation nationale a été mise en place avec l'appui du WWF suivant les normes internationales. La fondation a uniquement une vocation pour la gestion des parcs nationaux. Mais il ne faut pas que la fondation se substitue au rôle de l'administration nationale chargée de la gestion des parcs. Et ce risque est réel. Le rôle de la prise en charge des salaires ou des frais de fonctionnement des gestionnaires des parcs, par exemple, doit revenir exclusivement à l'Etat.

L'implication des politiques est importante pour faire aboutir le processus de création du fond. En Côte d'Ivoire, par exemple, cela a été difficile étant donné le contexte de crise ; il fallait sensibiliser les politiques en permanence. De plus, après la mise en place de la fondation, l'Etat doit continuer à apporter son soutien financier, car la fondation n'est qu'un complément de financement

Le comité de pilotage doit être pluridisciplinaire, et composé à la fois de conversationnistes, juristes,

¹ Réflexions thématiques présentées et discutées au cours de la réunion du Conseil Scientifique et Technique en juin 2009, voir lettres précédentes

économistes, etc. Le Conseil d'administration peut en revanche être essentiellement composé de financiers, mais cela peut poser des problèmes au niveau des décisions à prendre. En Côte d'Ivoire il est composé de banquiers, conversationnistes, chercheurs, institutions, PNUD (observateur), KFW (observateur), juristes, spécialistes en communication, représentants du ministère des finances. La composition du conseil d'administration est très importante. Il faut choisir les membres de telle sorte qu'ils soient performants, indépendants dans leurs idées lorsque qu'il s'agit de prendre des décisions sur des besoins ponctuels exprimés sur des zones bien définies. Mais il y a un risque au moment de ce choix. Il existe une convention-cadre de collaboration qui fixe les droits et devoirs de l'office des parcs (autorités publiques) envers la fondation. La fondation peut également financer une ONG par exemple ; une des missions de la fondation ivoirienne est d'ailleurs d'acheter des terrains pour les transformer en AP.

Pour ce qui est des risques financiers lors des transferts, par exemple, les flux d'argent suivent des directives de l'UEMOA et le ministère des finances est informé de tous les mouvements d'argent (même si c'est un compte offshore). Le fond fiduciaire est un instrument complémentaire, mais il est toujours difficile de récupérer les recettes issues du tourisme. Le processus est en effet long pour permettre à l'argent d'arriver, et il faut être vigilant quant à ces transitions, ainsi que sur les coûts de transaction que cela entraîne (transfert d'argent, etc.).

En conclusion, il ne faut donc pas mettre de côté les autres modes de financement, car il faut garder à l'esprit que le fond fiduciaire n'est pas « une solution miracle ». Une autre source de financement possible, en plus de celles citées plus haut, peut être les rentes de compensation des entreprises privées...

Formation continue... *Rappel*

Comme annoncé dans la précédente lettre, le Papaco, avec l'appui du FFEM, lance cette année un programme de formation continue sur la gestion des aires protégées. Les informations concernant les modules de formation sont disponibles en ligne à l'adresse www.papaco.org, rubrique « formation continue ».

Pour vous inscrire, vous devez télécharger le formulaire d'inscription sur ce même site, le remplir et l'envoyer à l'adresse suivante : beatrice.chataigner@iucn.org

Attention, l'attribution des bourses de formation s'effectue, à mérite égal, dans l'ordre chronologique des inscriptions !

Le **Programme Petites Initiatives** (PPI) est financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et vise à soutenir les organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest, du Centre et de Madagascar dans leurs initiatives en faveur de la conservation de la biodiversité et lutte contre le réchauffement climatique. Le premier concours de projet de la seconde phase du PPI s'est clôturé le 15 juillet 2009. 243 dossiers au total ont été reçus. Les 15 meilleurs projets ont été choisis par le comité de sélection pour l'octroi d'une subvention d'un montant moyen de 50 000 euros pour 2 ans. **En Afrique de l'Ouest, six projets sont sélectionnés au Burkina Faso, Sénégal, Bénin et Niger. Neuf projets sont sélectionnés en RDC, Cameroun et Madagascar.** Les projets sélectionnés présentent non seulement un intérêt significatif pour la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique, mais également contribuent au mieux être des populations locales.

Le prochain appel à projet est ouvert à partir du premier novembre. Plus d'informations sur le site du FFEM www.ffem.fr

2) Gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest : que faudrait-il changer ? présenté par Francis Lauginie, Afrique Nature International, Abidjan, Côte d'Ivoire

Les modifications des milieux naturels, notamment la déforestation et les conséquences qui lui sont associées (le désert ne cesse de "remonter du Sud vers le Nord" – Jean Gorse), ont amené une dégradation importante et rapide des paysages en Afrique de l'Ouest. Des personnes compétentes et de bonne volonté exercent dans les institutions et sur le terrain mais les systèmes de conservation semblent ne plus fonctionner au point que l'on peut se demander s'il existe encore des aires protégées dignes de ce nom dans certains pays de la sous-région. Que faudrait-il changer ? C'est avec la plus grande humilité, car il est trop facile de donner des conseils, que l'on peut attirer l'attention sur les principaux axes suivants de réflexion.

1. Pourquoi cette dégradation des ressources naturelles n'a pu être enrayerée ?

Les actions entreprises pour préserver les ressources naturelles ont trop souvent fait l'objet de débats théoriques aux dépens de la mise en place d'actions concrètes sur le terrain. En effet, les documents de gestion, s'ils existent, connaissent en général peu de mise en pratique, notamment en raison d'un manque d'implication et de volonté au niveau des décideurs. En outre, les rapprochements systématiques entre les problématiques de conservation de la nature et celles du développement ont conduit à une hiérarchisation seulement économique de l'utilisation des ressources naturelles, ce qui ne pouvait qu'entraîner d'inévitables conséquences néfastes sur les objectifs de conservation initiaux. Tandis que, par ailleurs, malgré tous les concepts, orientations et méthodes développés pour tenter d'améliorer la conservation, les données de terrain, nécessaires à la prise de décisions appropriées, font toujours autant défaut.

Alors que des analyses approfondies des problématiques du secteur sont indispensables à la mise en place de plans d'actions de conservation, une grande partie des initiatives appuyées par les organismes internationaux ne tiennent malheureusement plus compte des réalités de terrain et des contextes locaux ou nationaux. Le fait de lancer, de façon incessante, des modes ou de nouvelles approches et de théoriser en s'éloignant toujours plus du terrain, ne pouvait que conduire à faillir dans la mission essentielle qui consistait à placer la conservation aux premiers rangs des préoccupations nationales. De ce point de vue, nous sommes tous comptables de cet échec sans appel.

2. Conservation et développement local : briser le mirage des retombées socio-économiques et de la gestion participative

Toutes les actions visant à faire participer, à la gestion quotidienne des aires protégées, les acteurs locaux vivant à leur contact direct, ont été orientées vers la valorisation financière des ressources naturelles, en pensant que ce serait le meilleur moyen pour que celles-ci subsistent de façon durable. Mais, dans les faits, il est difficile de prouver l'impact réel de tels mécanismes de gestion participative, en termes de retombées économiques au niveau des populations locales. Et, l'enfer étant pavé de bonnes intentions, cette approche ne pouvait alors qu'ouvrir la porte à la redoutable spirale "espoir, attente, frustration, agression, dégradation".

Vivre en bonne intelligence entre différents utilisateurs de l'espace rural est une nécessité mais la participation doit rester un moyen et non une fin comme trop de théoriciens ont voulu le décréter.

3. Refaire, de l'aménagement du territoire, une priorité pour la conservation

Malgré son évidente importance, l'aménagement du territoire n'est plus pris en compte par les gouvernements qui se contentent, en lieu et place, d'élaborer de simples opérations d'équipement. La mauvaise utilisation de l'espace rural qui s'ensuit fait que les pressions agricoles sur les aires protégées deviennent excessives, le problème du foncier étant, par ailleurs, peu ou pas abordé.

Les tensions entre utilisateurs de l'espace rural pourraient pourtant être désamorçées par la mise en place de collaborations contractuelles entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des périphéries des parcs et réserves. En commençant par tenter de mieux gérer ce qui existe car, si elle représente une intéressante opportunité, la mise en place de corridors n'en demeure pas moins difficile à mettre en place du fait des lourdes négociations qu'elle implique. Et s'échiner à créer des connexions entre aires protégées en les laissant, dans le même temps, se vider de leurs potentiel biologique, n'a guère de sens.

Les concepts trop statiques et trop schématiques de zone tampon et de zone de transition promus par les réserves de la biosphère ne répondent plus aux réalités. La seule voie est de s'engager dans une approche plus dynamique en cherchant toujours à assurer, autour d'une aire

protégée, un gradient décroissant d'activités anthropiques au fur et à mesure que l'on se rapproche de ses limites. Il ne peut plus s'agir aujourd'hui d'avoir une conception figée de l'environnement d'un parc ou d'une réserve ; car c'est l'analyse permanente de l'évolution, d'une part, de cette interface entre nature et monde rural et, d'autre part, des relations qui y sont entretenues avec l'aire considérée, qui est à prendre en compte.

Gérer la zone périphérique dans l'espace est important ; la gérer dans le temps, afin de s'adapter au mieux aux fluctuations des contextes environnants, l'est tout autant. Si les responsables de la gestion des sites protégés n'ont pas à exécuter des opérations de développement dans les zones périphériques, ils ont en revanche le devoir de tenir toute leur place dans l'orientation des choix d'aménagement qui y seront appliqués.

4. Législation : le manque d'application des textes et la question de la propriété de la ressource "Nature" en dehors des aires protégées

D'une manière générale, les instruments législatifs sont bien pensés et largement suffisants pour assurer la conservation de la nature et de ses ressources. A la nuance près qu'il faudrait, pour cela, qu'ils soient appliqués, l'incivisme et l'impunité étant largement développés dans l'ensemble de la sous-région. Plusieurs études confirment une évidence : les espaces protégés bénéficiant d'une application rigoureuse de la loi sont ceux où les objectifs de conservation sont les mieux atteints (Hannah, 1992 ; Robinson, 1993 ; Oates, 1995, Bruner *et al.*, 2001).

En dehors des zones protégées, une ressource naturelle ne prend de valeur qu'une fois abattue ou détruite, qu'il s'agisse d'un produit ligneux ou faunique. Ce constat pose la question, trop rarement abordée, de la reconnaissance, aux usagers de la terre, d'un droit de propriété sur les ressources naturelles en dehors du domaine classé, qu'il s'agisse d'un droit individuel ou communautaire. Le fait que les Etats se soient arrogé la propriété des ressources naturelles en dehors des domaines classés n'a conduit qu'à l'anarchisme de l'utilisation de ces ressources que l'on constate en tout lieu.

5. Construire ou reconstruire des services chargés de la gestion des aires protégées

Un besoin évident de s'engager dans une réforme des institutions étatiques chargées de gérer les aires protégées est de plus en plus reconnu. Malheureusement, au lieu de cela, en confondant une fois de plus la fin et les moyens, on s'est contenté de créer des établissements parapublics autonomes pour les substituer aux structures étatiques existantes. Ceux-là ont reproduit les mêmes défaillances que celles-ci (manque de sélection du personnel, résistance pour s'ouvrir à l'interdisciplinarité, incapacité à supprimer les excessives pesanteurs hiérarchiques pour mieux responsabiliser tous les niveaux d'intervention, déséquilibre entre effectifs centraux et personnel de terrain ainsi qu'entre le nombre d'agents de

base et celui de leurs supérieurs devenus plus bureaucrates que conservationnistes).

Finalement, en n'ayant pas su insuffler un esprit d'entreprise dans leurs actions, ces agences de création relativement récente ont aggravé, du fait de leur autonomie, les schémas de l'administration originelle. En n'ayant pas su mettre en place des structures centrales les plus légères possibles, elles continuent d'étouffer le développement des talents, la recherche de résultats, l'esprit d'initiative et la formation d'équipes fonctionnelles alors qu'il s'agit là des fondements du succès de toute entreprise souhaitant devenir performante. La réforme de ces services est donc toujours d'actualité.

6. Assurer un minimum d'investissements pour un maximum de services

Il vaudrait mieux, parfois, ne pas lancer un projet qui apporte, sur une période limitée, une débauche de moyens pour ne laisser ensuite que des coûts récurrents impossibles à assumer et tout un lot de frustrations. Ce n'est pas ce genre d'investissements - trop influencés par le seul souci de décaisser des subventions dans les délais, au détriment de la recherche d'impacts significatifs en termes d'amélioration de la conservation -, dont ont besoin les aires protégées. C'est bien plus d'une amélioration pérenne de leurs moyens de fonctionnement.

A ce titre, la mise en place de mécanismes de financement durable est une voie intéressante mais elle ne peut réussir que si la crédibilité du bénéficiaire, en l'occurrence l'organe de gestion d'une aire protégée ou d'un réseau de parcs et réserves, est assurée ; ce qui nous ramène à la nécessité des réformes de fond évoquées au point précédent. En soulignant que, lorsque des financements pérennes sont mobilisés, ceux-ci ne devraient en aucun cas se substituer à l'implication financière de l'Etat (*voir article précédent*).

En effet, tout aussi importante est la prise en compte, dans les comptabilités nationales, de la valeur des services rendus par la nature, une valeur qui justifierait pleinement des engagements plus substantiels de la part des Etats. Est-il nécessaire de rappeler qu'aucun pays au monde n'a réussi à conserver valablement son patrimoine naturel sans lui accorder la part qu'il mérite dans les budgets nationaux ?

7. Raisonner en réseaux d'aires protégées susceptibles de répondre aux besoins de la conservation

D'une manière générale et, notamment dans le cas des réserves de la biosphère, on assiste à une fragmentation des noyaux de protection quand ce ne sont pas des déclassements délibérés que l'on cherche à faire sous le couvert de ce concept. Pourtant, les notions élémentaires de biogéographie insulaire suffisent pour recommander la création de réserves aussi grandes que possible (seules les superficies supérieures à 10 000 km² auront une réelle chance d'assurer la survie des communautés d'espèces peuplant les savanes et forêts africaines). On sait, tout autant, qu'il faut préférer un espace d'un seul tenant à une

succession de plus petites réserves. Ou encore, que plus la superficie d'une aire protégée diminue, plus il faudra intervenir pour y maintenir les processus écologiques avec un coût de protection proportionnellement plus élevé.

Quel sera le potentiel de survie des espèces animales dans les aires protégées de petite taille et isolées que l'on voit se multiplier aujourd'hui à grands coups d'investissements extérieurs ? Ne serait-il pas plus pertinent, sans toutefois abandonner ces actions complémentaires pouvant se justifier dans des cas particuliers de sanctuaires spécifiques, de concentrer les efforts sur les plus grandes aires protégées encore existantes ?

8. Planifier les activités sur la base d'une analyse approfondie des problèmes, dans le cadre d'une vision nationale

L'une des défaillances des systèmes en place est le manque d'analyse suffisante des problématiques du secteur des aires protégées alors qu'il s'agit là de la base incontournable de toute réflexion en matière de planification.

Beaucoup d'aides sont aujourd'hui conditionnées à l'élaboration de plans de gestion, voire de plans d'affaires. Mais la plupart de ces plans, seulement produits pour justifier un financement, ne sont pas suivis et l'on pourrait donc s'en passer pourvu que les objectifs et résultats à atteindre soient bien définis. C'est toujours l'esprit qui est important, pas la lettre ! Sans omettre qu'une planification doit se bâtir en impliquant l'ensemble des acteurs concernés avec, en priorité, les membres de l'équipe qui sera chargée de la traduire ensuite en actions.

Manquent aussi, le plus souvent, des lettres de politique sectorielle traduisant une vision nationale. Sans prise en compte des erreurs du passé, sans analyse des problèmes actuels et sans vision d'avenir, comment s'étonner d'aboutir au collapsus biologique qui caractérise toute la sous-région ?

9. Lutter contre le désintérêt des décideurs et les dérives des institutions d'aide

Dans les faits, les décideurs sont très peu impliqués dans la conservation en tant que telle. Ils ne cherchent pas à obtenir des résultats efficaces et mesurables, les conclusions des évaluations des projets, lorsqu'elles ne sont pas excessivement complaisantes, n'étant pas suivies alors qu'elles pourraient éviter de répéter les mêmes erreurs.



Bongo
Tragelaphus euryceros

La nécessité de s'engager sur le long terme n'est qu'exceptionnellement prise en compte, les donateurs préférant s'en tenir à des financements de courte durée qui ont peu d'impact sur la conservation. Ces mêmes donateurs ou bailleurs de fonds refusent, de plus en plus souvent, de conditionner leurs programmes d'appui à la prise de mesures en faveur de l'environnement. Penser, en la matière, que Nord et Sud puissent ne pas avoir leurs avenir liés en matière de conservation des ressources naturelles est pourtant une politique de bien courte vue.

Alors que la participation est devenu un credo, celle des parties prenantes se résume, dans bien des cas, à une parodie quand elle n'est pas complètement occultée et c'est le donateur ou le bailleur de fonds qui, trop souvent, prend lui-même la décision ou l'influence de manière excessive. C'est, en fait, une recentralisation de la prise de décision par les institutions d'aide qui s'opère, avec un effacement des expériences et volontés locales. En définitive, les systèmes de financement existants semblent ne plus avoir, pour vocation prioritaire, que celle d'assurer la survie des centres et relais administratifs des grandes organisations internationales plutôt que de permettre une réelle amélioration des processus de conservation.



En quelques mots, que faudrait-il faire ?

Des solutions existent et elles peuvent facilement se déduire du bref constat développé ci-dessus. Elles pourraient se résumer, entre autre, à :

- renforcer et améliorer le fonctionnement des administrations
- promouvoir l'interdisciplinarité dans la prise des décisions et favoriser les échanges entre acteurs publics et privés
- clarifier les rôles de chaque catégorie d'acteur, l'Etat devant conserver son rôle régalién de protection et sa mission de supervision, d'encadrement et de régulation
- engager des programmes de conservation sur le long terme, en adaptant les investissements aux possibilités ultérieures de prise en charge des coûts induits
- accentuer le poids que les organisations internationales ont auprès des gouvernements impliqués pour orienter favorablement la prise de décision de ces derniers en matière de conservation

La gravité de la situation des milieux naturels dans toute la sous-région appelle, en effet, des sursauts nationaux que seules des décisions prises en plus haut lieu sont susceptibles de pouvoir générer. Imposer, si nécessaire,

des conditionnalités aux programmes globaux d'aide relève, non pas de l'ingérence comme veut le laisser penser le plat discours de ceux qui démissionnent ou qui cachent ainsi leur cynisme mais, tout simplement, d'un acte de salubrité internationale et d'humanisme.

En se tournant vers les amis et collègues responsables de la gestion des aires protégées, il reste à leur recommander de cesser de se faire dicter, par des apprentis sorciers modernes, des approches qu'ils savent d'avance inadéquates mais qu'ils acceptent par refus d'abandonner une trop facile culture de projets au lieu de s'engager dans une logique de résultats à atteindre et de contrôle des performances.

Enfin, s'il ne fallait retenir que quelques mots :

- réaffirmer la présence sur le terrain
- ne plus oublier que la protection est l'un des deux piliers, essentiel, de la conservation, et
- pour reprendre Jean Monnet, se souvenir qu'il faut toujours "**aller au cœur des problèmes, là où les choses sont simples**".

Quelques références utiles :

- BRUNER, A.G., GULLISON, R.E. et FONSECA, G.A.B. da (2001). – Effectiveness of parks in protecting tropical biodiversity. *Science*, 291: 125-128.
- HANNAH, L. (1992). – *African people, African Parks: An evaluation of development initiatives as a means of improved protected area conservation in Africa*. Conservation International, Washington.
- OATES, J. F. (1995). – The dangers of conservation by rural development. A case study from the forests of Nigeria. *Oryx*, 29: 115-122.
- ROBINSON, J.G. (1993). – The limits to caring: sustainable living and the loss of biodiversity. *Conservation Biology*, 7: 20-28.

Un grand merci à tous les participants à notre Conseil Scientifique et Technique de juin qui fut riche de débats, de contributions et a alimenté ces dernières lettres APAO en articles passionnants.

Rappel : concours photo

La lettre APAO de fin décembre 2009 sera un numéro spécial tout en images, réalisé avec **vos photos** !!!

Nous recherchons donc des images de la région, relatives aux aires protégées : animaux, paysages, habitants, enjeux, acteurs, visions artistiques...

Pour cela, nous organisons un concours doté de cinq prix (de 50 000 à 10 000 FCFA du 1er au 5ème prix).

Pour participer, il suffit d'adresser votre cliché (un seul par participant) en format numérique (poids maximal de 500 ko) avec un court texte (maximum 200 mots) pour le présenter (ce que c'est, contexte de prise de vue, importance, intérêt...) à : beatrice.chataigner@iucn.org

Attention, la date limite d'envoi des photos est fixée au **1^{er} décembre 2009**.

Participez au Dialogue sur les grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest

Chaque point de vue a son importance pour mettre en place une gestion efficace et durable

Le Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE) de la CEDEAO, basé à Ouagadougou, a lancé récemment une concertation régionale sur les grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest dans le but d'élaborer des recommandations pour promouvoir la coopération régionale dans ce domaine et assurer une gestion concertée, intégrée, durable et pacifique des ressources en eau. L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) est partie prenante de cette concertation et se donne comme objectif de permettre la contribution du plus grand nombre possible d'acteurs à ce dialogue.

Dans un premier temps, l'UICN vous propose :

- de partager l'ensemble de la documentation produite dans le cadre de cette concertation, via le site web www.dialoguebarrages.org, de façon à permettre au plus grand nombre de ceux qui le désirent de contribuer à l'enrichissement et/ou à la correction des documents partagés,
- de collecter par votre intermédiaire les documents relatifs aux grandes infrastructures en Afrique de l'Ouest, en Afrique en général ou dans le monde, susceptibles d'apporter des éclairages intéressants ou nouveaux dans le débat en cours.

Dans un deuxième temps, l'UICN souhaite organiser des fora régionaux dans deux bassins fluviaux de la région, à partir des résultats de trois études de cas et d'un forum électronique, de façon à préparer le plus largement possible la société civile des pays à apporter une contribution constructive au débat sur les grandes infrastructures.

Merci de nous confirmer votre intérêt à suivre et, le cas échéant, à contribuer à cette concertation régionale en nous renvoyant un message à l'adresse suivante : dialogueondams.westafrica@iucn.org

Merci également de diffuser ce présent message à tous vos contacts pouvant être concernés et/ou intéressés par ce dialogue.

Contact UICN: Jérôme Koundouno, assistant de projet, jerome.koundouno@iucn.org



La rubrique du mois

■ LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL ■

Historique

L'idée de la création d'un mouvement pour la protection des sites est née après la première guerre mondiale. L'élément déclencheur a été la construction du barrage d'Assouan qui allait inonder la vallée abritant le temple d'Abou Simbel (Egypte ancienne) et de Philae. En 1959 l'UNESCO lance une campagne internationale de sauvegarde des trésors de la vallée – les temples sont démontés, déplacés et ré-assemblés. L'opération a coûté 80 millions de \$ US. Suivent d'autres campagnes : Venise (Italie), Mohenjo Daro (Pakistan), Borobudur (Indonésie), etc.

L'UNESCO avec l'aide de l'ICOMOS (Conseil International des Monuments et Sites) amorce alors la préparation d'un projet de convention :

1965: Conférence à la Maison Blanche (USA) pour la création d'une Fondation pour protéger les lieux et paysages les plus superbes du monde, ainsi que les sites historiques

1968: L'UICN (Union mondiale pour la nature) présente des propositions similaires à ses membres et en 1972 à Stockholm (Norvège) lors de la Conférence des Nations Unies pour l'environnement humain

1972: Toutes les parties concernées se mettent d'accord sur un texte unique qui sera adopté lors de la conférence générale de l'UNESCO, le 16 novembre 1972.

2002: « Déclaration de Budapest sur le patrimoine mondial » invitant tous les partenaires à soutenir la

conservation du patrimoine en visant à atteindre des objectifs identifiés en « quatre C » :

- ❖ Renforcer la **Crédibilité** de la liste du patrimoine mondial,
- ❖ Assurer la **Conservation** efficace des biens du patrimoine mondial,
- ❖ Promouvoir la mise en place de mesures efficaces assurant le développement des **Capacités**,
- ❖ Développer la **Communication** pour sensibiliser le public

Etant conscient que ces objectifs ne sauraient être atteints sans la participation effective des populations, le comité du patrimoine mondial a ajouté un cinquième objectif « C » qui est la communauté locale lors de sa session de Christchurch 2007 (Nouvelle Zélande).

Objectifs de la convention du patrimoine mondial

Les objectifs de la convention du patrimoine mondial consistent, entre autres, à :

- ❖ Aider les Etats parties à sauvegarder les sites du patrimoine mondial en leur fournissant une assistance technique et une formation professionnelle ;
- ❖ Encourager les Etats parties à élaborer des plans de gestion et à mettre en place des systèmes de soumission de rapports sur l'état de conservation des sites du patrimoine mondial ;
- ❖ Encourager la participation des populations locales à la préservation de leur patrimoine culturel et naturel ;
- ❖ Fournir une assistance d'urgence aux sites du patrimoine mondial en cas de danger immédiat.

A retrouver tous les mois désormais cette année, un point sur le patrimoine mondial !!!

Offre d'emploi

Le Papaco développe ses activités vers l'Afrique Centrale... pour cela, il est à la recherche d'un (ou une !) jeune chargé(e) de programme dont **les responsabilités** seront :

- Participation au suivi des projets développés par le Papaco dans les aires protégées dans la région, et en particulier en RDC
- Appui aux activités courantes du programme dans la région (ateliers, formations, études, évaluations des parcs et réserves)
- Participation à la formulation de nouveaux projets et programmes dans la région, et en RDC
- Participation au développement du réseau des aires protégées animé par le Papaco
- Contribution à la communication sur les activités développées par le Papaco (lettre mensuelle, site internet...) et aux diverses réunions régionales sur les aires protégées

Et son profil :

- 35 ans maximum
- Diplôme supérieur (bac + 5) dans les disciplines liées aux sciences naturelles et/ou la conservation des aires protégées
- Intérêt prononcé pour la conservation de l'environnement et pour le développement
- Capacité à conceptualiser, innover, planifier et mettre en œuvre un projet
- Volonté de se déplacer sur le terrain et grande autonomie dans le travail
- Une expérience de travail en Afrique Centrale serait un avantage
- Bonne capacité à travailler en équipe, de synthèse et de rédaction
- Bonne connaissance de l'informatique et des logiciels usuels
- La maîtrise parfaite du français est essentielle. Une bonne compréhension de l'anglais est nécessaire pour communiquer avec l'ensemble de l'UICN.

Le lieu de travail sera **Kinshasa (République Démocratique du Congo)**.

Pour le moment, un contrat d'une durée déterminée de un an est proposé (pouvant déboucher sur un CDI).

Les candidatures (CV et courte lettre de motivation) seront adressées à bora.masumbuko@iucn.org avant le 15 décembre 2009

► La Lettre des APAO ◀

Contacts : geoffroy.mauvais@iucn.org
bora.masumbuko@iucn.org
beatrice.chataigner@iucn.org
gabrielle.couaillac@iucn.org
thomas.fondjo@iucn.org
Youssouph.diedhiou@iucn.org



UICN, Programme Afrique du Centre et de l'Ouest
Aires protégées
 BP 1618,
 Ouagadougou 01.
 BURKINA FASO

Tel : (226) 76 04 58 01

www.papaco.org